



BRÈVE

RELATIVE À LA CIRCULAIRE CONCERNANT LES CADDIES

Mise en œuvre d'une nouvelle mesure pour la reconnaissance et la structuration du métier de caddie

Rabat, le 02 juin 2025 : Conformément aux hautes instructions de **Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid**, Président de la Fédération Royale Marocaine de Golf, une circulaire fédérale a été adressée aux clubs de golf en date du 29 mai 2025, instaurant l'obligation de recourir aux caddies sur l'ensemble des parcours du Royaume.

Cette décision s'inscrit dans une démarche globale de valorisation humaine et sociale du métier de caddie, reconnaissant son rôle fondamental dans l'écosystème golfique marocain. Elle vise à préserver la dignité d'une profession souvent oubliée, en lui accordant la reconnaissance professionnelle qu'elle mérite, et à renforcer son intégration dans le modèle golfique national.

La circulaire engage également une dynamique de structuration et d'encadrement, à travers la mise en place d'un cadre clair et harmonisé pour l'exercice du métier. La FRMG poursuivra activement sa mission de formation pour garantir la professionnalisation des caddies et permettre à chaque licencié de bénéficier d'un accompagnement de qualité.



Sur le plan social, la Fédération accompagne cette profession dans le cadre de généralisation de la protection sociale.

Enfin, cette mesure participe pleinement à l'excellence de l'expérience golfique au Maroc, l'un des rares pays à maintenir cette tradition. Par leur savoir-faire, leur connaissance des parcours et leur proximité avec les joueurs, les caddies jouent un rôle central dans la préservation de l'étiquette environnementale et dans l'élévation des standards du service sur les terrains de golf.

Cette première phase s'inscrit dans une stratégie plus large de structuration des métiers du golf, qui sera précisée lors de la prochaine Assemblée Générale de la Fédération.